



Prix abusif et litige sur casse

Par **FGB**, le **21/01/2013** à **22:45**

Bordeaux le 21/01/2013.

Bonsoir,

En 2005 j'ai acheté un four ARTHUR- MARTIN à pyrolyse.

Le 21/12/2012 j'ai cassé la vitre superieur de la porte,mon fournisseur m'a dirigé vers son agence de dépannage,après entretien téléphonique il m'a été confirmé que le délai était de 10 jours en raison de la periode,le prix était d'environ 65€,le 26 lors du passage officielement de la commande la vitre m'a été débité au prix de 138 € (erreur de la personne au téléphone le 21).

Le 4/01/2013 la vitre était à ma disposition,j' ai acquitté le solde,(en raison du parfait état de l' emballage et de la confirmation de la véeification à la reception, je n' ai pas demandé qu'on ouvre le colis).

En arrivant à mon domicile 30 minutes après j'ai ouvert le colis et j' ai constaté qu'un angle de la vitre était ébréché immediatenement je les ai appelé et je leur ai indiqué que je venais leur faire constater cette anomalie. A ma surprise ils ont pretendu que cet angle abimé etait du a une mauvaise manipulation dans le montage. Après une vive discussion un semblant de recherche semblait ressortir.

j'ai ramené la vitre abiméee dans son emballage d' origine.

Le 18/01/2013 j' ai appelé ARTHUR8 MARTIN à SENLIS 60307

qui m a communiqué l' adresse de leur plateforme de service à BORDEAUX.

Après les avoir contacté par rélephone et courriel il m'a été confirmé de la disponibilité de la vitre (e-mail avec croquis que j'ai photocopié sur la notice d' utilisation que j' ai adressé en piece jointe)

NOUVEL ETONNEMENT SON PRIX = 61,77€

Je vous prie de bien vouloir me faire connaitre votre réflexion sur ce litige.

Point 1 : Casse

Point 2 : Difference de tarif= Agence de dépannage =138€

Plateforme fabricant=61,77€

Merci de votre réponse
bien cordialement barutaris